

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 AVRIL 2025

Date de convocation : 4 avril 2025

Date d'affichage : 4 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le huit avril à 21 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Frédéric BERNE - Séverine CAPOGNA - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS

Absents, excusés : Ghislaine BARTHELON

Procurations : Ghislaine BARTHELON à Jérôme MALORON

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 Mars 2025
- Approbation du Compte financier unique (CFU) 2024 du budget Régie de chaleur M4
- Affectation du résultat 2024 du budget Régie de Chaleur
- Vote du budget primitif 2025 M4 Régie de Chaleur
- Approbation du Compte financier unique (CFU) 2024 du budget principal M57
- Affectation du résultat 2024 du budget principal
- Vote du taux des impôts locaux 2025
- Vote du budget primitif 2025 M57 – Budget principal
- Achat d'un tracteur
- Travaux sylvicoles et demande de subventions auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du patrimoine rural non protégé pour les travaux de rénovation de la fontaine, du parvis de l'église, de la statue du St Michel et de la façade de la mairie
- Demande de subvention auprès de Valence Romans Agglo au titre du fonds de concours en faveur du petit patrimoine local pour les travaux de rénovation de la fontaine, du parvis de l'église, de la statue du St Michel et de la façade de la mairie
- Conclusion d'une promesse de bail emphytéotique avec Electricité d'Azur dans le cadre d'un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques au sol sur le domaine privé communal
- Mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des loyers à la demande d'un locataire
- Subvention à l'association des victimes du bal de Crépol
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2025

Lecture est faite par le Maire

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- L'avis défavorable de la commune de Saint Michel sur le document-cadre définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol a été transmis à la DDT
- La société Electricité d'Azur a été avisée du souhait de la commune de lancer un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques au sol sur des parcelles communales.
- La commune a confirmé au SIEH avoir bien pris connaissance de son rapport sur le prix et la qualité de son service d'eau potable.

Approuvé à l'unanimité

REGIE DE CHALEUR – APPROBATION DU CFU 2024

Comme chaque année, il est nécessaire de valider la comptabilité de l'année précédente. Toutefois, petite nouveauté cette année : ce n'est pas le compte de gestion puis le compte administratif qui sont à valider mais le Compte financier unique 2024 ou CFU.

Pour rappel, à partir de cette année, la commune a fait le choix d'expérimenter le CFU. Le Maire lit donc la note d'information remise par la DGFIP à destination des élus.

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) :

Vos comptes deviennent plus faciles à lire

Votre collectivité a décidé d'expérimenter le compte financier unique (CFU). Votre assemblée va bientôt délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Voici quelques repères.

Le CFU en bref

- Le CFU est un document **commun** à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».
- Le CFU **rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable** soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- Il **simplifie** les procédures, car sa production est totalement **dématérialisée**.

4 Maquettes de CFU selon la taille de la collectivité ayant toutes la même structure en quatre parties :

I. Informations générales et synthétiques

II. Exécution budgétaire

Ce que le CFU vous apporte dès aujourd'hui

- Une information financière **plus simple** et **plus lisible** : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également **enrichie**, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le levier d'un **travail collaboratif** simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document **commun**. Cela contribuera, si nécessaire, à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Plus précisément, focus sur les principales nouveautés

- Le CFU met en évidence, dès sa partie I « *Informations générales et synthétiques* », des **informations clés** sur la situation financière de la collectivité, en particulier :
 - La présentation renouvelée des ratios distingue des ratios par habitant et des ratios de structure et d'analyse financière avec deux nouveautés : le taux d'épargne nette et le calcul de la capacité de désendettement ;
 - Une nouvelle présentation des résultats ;
 - Le bilan et le compte de résultat synthétiques ;
 - Les taux des contributions et produits afférents.
- La lecture de l'**exécution budgétaire** modernisée (partie II) se complète d'une **vision patrimoniale** (partie III). Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.
- Les « états annexés » (partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion. Les états figurant dans la partie IV du CFU expérimental correspondent à certaines annexes du cadre de compte administratif. Par mesure de **simplification**, toutes ne figurent pas dans le CFU. Le CFU permet ainsi de supprimer des états qui ne sont plus jugés utiles, et de mettre davantage en lumière les informations pertinentes. Certaines informations ont été remontées en début de CFU afin de les mettre en exergue (périmètre, modalités de vote).
- Une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de **contrôles automatisés** entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU. Si des discordances subsistaient, elles apparaîtraient avant la page des signatures du CFU.

En résumé :

Composition du CFU	Ce que vous y trouverez
--------------------	-------------------------

¹Notion nouvelle définie dans le recueil des normes comptables pour les entités publiques locales.

I) Informations générales et synthétiques	Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques
II) Exécution budgétaire	Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, qui vous présente les grands équilibres, est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées par le comptable.
III) États financiers	La vision patrimoniale : le bilan et le compte de résultat et l'annexe si votre collectivité expérimente aussi la certification des comptes
IV) États annexés	Des précisions que vous trouviez précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU. Vous disposez ainsi de focus sur des questions budgétaires (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions, annexe environnementale ou gestion pluriannuelle...) ou comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice liés à des opérations particulières).

Ce que le CFU ne change pas

- L'architecture budgétaire de la collectivité. C'est pourquoi un CFU est établi pour les budgets « éligibles » qui produisaient jusqu'à aujourd'hui un compte administratif et un compte de gestion² ;
- La date de vote du CFU de l'exercice N : comme pour le compte administratif, elle doit intervenir au plus tard le 30 juin N+1 ;
- Les modalités de vote : comme aujourd'hui pour le compte administratif, le maire ou le président devra quitter la salle au moment du vote sur le CFU.

Le CFU : une obligation légale à anticiper

Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour l'ensemble des budgets éligibles sous instruction M57 et M4.

En résumé, plutôt que de discuter et voter deux documents redondants, ils ont été mis en commun pour n'en faire qu'un seul.

Le CFU 2024 de la Régie de Chaleur fait état du résultat suivant :

²Seules exceptions : les budgets annexes à caractère social ou médico-social et les budgets des CCAS, caisse des écoles.

	Regie
Dépenses fonctionnement	32 414,77 €
Recette fonctionnement	32 423,01 €
Résultat de l'année	8,24 €
Résultat antérieur	2 713,16 €
Résultat définitif	2 721,40 €
Dépenses investissement	2 301,29 €
Recettes investissement	12 287,44 €
Résultat de l'année	9 986,15 €
Résultat antérieur	6 114,52 €
Résultat définitif	16 100,67 €
RAR dépenses (reportés)	
RAR recettes (reportés)	

Le Conseil municipal (en l'absence du Maire) approuve le Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 du budget annexe M4 – Régie de Chaleur.

Voté à l'unanimité

REGIE DE CHALEUR – AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	1068	Résultat de l'exercice 2024	Dont restes à réaliser 2024 - investissement	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	6 114,52 €		9 986,15 €	R :	16 100,67 €
Fonctionnement	2 713,16 €	- €	8,24 €	D :	2 721,40 €

Le Conseil Municipale décide d'affecter le résultat 2024 du budget M4 – Régie de Chaleur comme suit :

Résultat en investissement	16 100,67 €
Affectation obligatoire du solde (001)	16 100,67 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Résultat en fonctionnement	2 721,40 €
Affectation obligatoire en 1068 pour couvrir le besoin de financement	- €
Affectation complémentaire en 1068	- €
Total affecté au 1068	- €
Affectation en fonctionnement (002)	2 721,40 €

Voté à l'unanimité

REGIE DE CHALEUR – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

C'est au regard de ces chiffres 2024 et des travaux prévus en 2025 (notamment le projet de mettre en place une clim dans la Salle de la Cour) qu'a été préparé le budget prévisionnel 2025.

Globalement, les dépenses réelles prévues pour le budget de chaleur en 2025 et les recettes donnent les éléments suivants :

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2025 - REGIE CHALEUR					
RECETTES ET DEPENSES REELLES*					
Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Charges à caractère général (011)	21 620,00 €		Vente chaleur	29 772,00 €	
Charges de Personnel (012)	1 700,00 €		Autres produits	- €	
Dépenses exceptionnelle (67)	- €		Amortissement des subventions perçues	- €	
Intérêts d'emprunt (66)	2 245,00 €		TOTAL	29 772,00 €	
Dotation aux amortissement (68)	12 288,00 €				
Dépenses imprévues	- €		Entre sections :	- 8 081,00 €	
TOTAL	37 853,00 €		à transférer en investissement (023)		
Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Capital d'emprunt (16)	2 420,00 €		Virement de fonctionnement (023)	- €	
Immobilisations	15 800,00 €		Amortissement	12 288,00 €	
Amortissement Subvention	- €		1068	- €	
TOTAL	18 220,00 €		Subvention	- €	
			TOTAL	12 288,00 €	
			Entre sections :	- 5 932,00 €	
TOTAL DEPENSES	56 073,00 €		TOTAL RECETTES	42 060,00 €	

Comme évoqué précédemment, le budget de la régie de chaleur est dans une situation un peu particulière : la section de fonctionnement est fortement déficitaire tandis que la section d'investissement est excédentaire. Il a donc été fait le choix d'investir en 2025 avec la mise en place d'une clim.

Les résultats de l'année 2024 sont ajoutés à ce projet de budget :

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2025					
AVEC RESULTAT 2024					
Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Charges à caractère général (011)	21 620,00 €		Vente chaleur	29 772,00 €	
Charges de Personnel (012)	1 700,00 €		Autres produits	- €	
Dépenses exceptionnelle (67)	- €		Amortissement des subventions perçues	- €	
Intérêts d'emprunt (66)	2 245,00 €		Résultat N-1 excédentaire 002	2 721,40 €	
Dotation aux amortissement (68)	12 288,00 €		TOTAL	32 493,40 €	
Dépenses imprévues	- €				
Virement à l'investissement (023)			Entre sections :	- 5 359,60 €	
TOTAL	37 853,00 €		à transférer en investissement (023)		
Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Résultat N-1 déficitaire 001			Virement de fonctionnement (023)		
Capital d'emprunt (16)	2 420,00 €		Amortissement	12 288,00 €	
Immobilisations	15 800,00 €		Résultat N-1 Excédentaire 001	16 100,67 €	
Amortissement Subvention	- €		1068		
Au cas ou	- €		Subvention	- €	
TOTAL	18 220,00 €		TOTAL	28 388,67 €	
			Entre sections :	10 168,67 €	

La section d'investissement est désormais excédentaire de 10 000 €. Malheureusement, autant la section de fonctionnement vient abonder la section d'investissement autant l'inverse (de la section d'investissement vers la section de fonctionnement) est interdit.

Pour équilibrer le budget, il est donc nécessaire :

- De prévoir des dépenses en investissement (*le projet de clim devrait être moins onéreux que la somme prévue au budget pour équilibrer l'exercice*)
- De prévoir des recettes supplémentaires en fonctionnement par le biais d'une subvention de la part de la commune. Il est proposé de prévoir une subvention communale de 8 100 € afin de conserver le résultat légèrement excédentaire de fonctionnement. Comme l'an dernier, le versement de cette subvention communale sera fait en toute fin d'année et seulement pour le besoin de financement réel. Par exemple, en 2024, pour équilibrer le budget, il avait été prévu une subvention communale de 8 500 € et finalement seule la somme de 2 350 € a été nécessaire.

Le Conseil Municipal approuve donc le Budget primitif du budget M4 – Régie de Chaleur comme suit :

EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	40 593,40	37 872,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 721,40
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		40 593,40	40 593,40
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	28 388,67	12 288,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 16 100,67
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		28 388,67	28 388,67
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		68 982,07	68 982,07

Soit, en section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellé	BP 2025	Chapitres	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère gé	24 360,24 €	70	Produit des services	29 772,00 €
012	Charges de personnel	1 700,00 €	73	Impôts et taxes	- €
65	Autres charges de gesti	- €	74	Dotations et participati	8 100,00 €
66	Charges financières	2 245,16 €	75	Autres produits de gesti	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	013	Atténuation de charges	- €
022	Dépenses Imprévues	- €	76	Produits financiers	- €
TOTAL DRF		28 305,40 €	77	Produits exceptionnels	- €
023	Virement à la section d'	- €	TOTAL RRF		37 872,00 €
042	Amortissement	12 288,00 €	042	Opérations d'ordre entr	- €
TOTAL DOF		12 288,00 €	TOTAL ROF		- €
002	Résultat N-1 Déficit		002	Résultat N-1 Excédent	2 721,40 €
TOTAL DEPENSES FONCT		40 593,40 €	TOTAL RECETTES FONCT		40 593,40 €

Soit, en section d'investissement :

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellé	BP 2025	Chapitres	Libellé	BP 2025
20	Immo incorporelles	- €	13	Subventions d'investisse	- €
204	Subvention versée	- €	16	Emprunts	- €
21	Immo corporelles	25 968,67 €	10	Dotatoion et fonds dive	- €
23	Immo en cours	- €	024	Produits de cession	- €
16	Emprunts	2 420,00 €	TOTAL RRI		- €
10	Dotations	- €	021	Virement de la section d	- €
020	Dépenses Imprévues	- €	040	Opération d'ordre entre	12 288,00 €
TOTAL DRI		28 388,67 €	041	Opérations patrimonia	- €
040	Opérations d'ordre entr	- €	TOTAL ROI		12 288,00 €
041	Opérations patrimonia	- €	001	Résultat N-1 Excédent	16 100,67 €
TOTAL DOI		- €	Restes à réaliser		- €
001	Résultat N-1 Déficit	- €	TOTAL RECETTES INVEST		28 388,67 €
Restes à réaliser		- €			
TOTAL DEPENSES INVEST		28 388,67 €			

Voté à l'unanimité

APPROBATION DU CFU 2024

Comme pour le budget Régie de chaleur, il est nécessaire d'approuver le CFU 2024 du budget communal, soit les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2024.

Le détail des dépenses et recettes réalisées en 2024 a été joint avec la convocation et analysé en commission administration générale.

Le résultat de l'année 2024, en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement :

	Commune
Dépenses fonctionnement	324 760,09 €
Recette fonctionnement	406 247,94 €
Résultat de l'année	81 487,85 €
Résultat antérieur	135 548,74 €
Résultat définitif	217 036,59 €
Dépenses investissement	120 062,18 €
Recettes investissement	181 378,53 €
Résultat de l'année	61 316,35 €
Résultat antérieur	45 438,62 €
Résultat définitif	106 754,97 €
RAR dépenses (reportés)	162 155,80 €
RAR recettes (reportés)	48 097,50 €

Lors de la présentation du compte administratif, il est également obligatoire d'informer les conseillers municipaux sur les montants d'indemnité perçus par le Maire et les Adjoints. Ainsi, pour l'année 2024, les montants d'indemnités versés aux élus sont les suivants :

MAIRIE DE ST MICHEL SUR SAVASSE - COMMUNE DE SAINT MICHEL SUR SAVASSE		OL_Paie-00004
04/04/2025	Traitement du personnel pour la période de janvier 2024 à décembre 2024	1 / 1
Triée par : Nom		

Mat.	Nom	Net à payer avant impôt	Net à payer après impôt	Cot. Salarial	Cot. Patronal	Coût/Agent
85	BARTHELON Ghislaine	2 739,24	2 739,24	427,56	132,96	3 299,76
77	CARMET Sébastien	3 421,80	3 421,80	534,12	166,20	4 122,12
75	COLOMB Pierre	10 316,88	10 170,84	1 610,16	500,88	12 427,92
78	MORILLAS Annabelle	2 739,24	2 739,24	427,56	132,96	3 299,76
		19 217,16	19 071,12	2 999,40	933,00	23 149,56

Le Conseil Municipal (en l'absence du Maire) approuve le Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 du budget principal M57.

Voté à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	1068	Résultat de l'exercice 2024	Dont restes à réaliser 2024 - investissement	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	45 438,62 €		61 316,35 €	R : 48 097,50 €	106 754,97 €
Fonctionnement	190 968,63 €	55 419,89 €	81 487,85 €	D : 162 155,80 €	217 036,59 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'année 2024 du budget principal M57 comme suit :

Résultat en investissement	106 754,97 €
Affectation obligatoire du solde (001)	106 754,97 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Résultat en fonctionnement	217 036,59 €
Affectation obligatoire en 1068 pour couvrir le besoin de financement	- €
Affectation complémentaire en 1068 (pour équilibrer le budget en invest.)	10 951,08 €
Total affecté au 1068	10 951,08 €
Affectation en fonctionnement (002)	206 085,51 €

Voté à l'unanimité

VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2025

Comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur les taux des impôts locaux. Ainsi, en 2025, sans changement de taux, les recettes prévisionnelles sont les suivantes :

- 30,51 % (taux de TFPB) x 494 500 (base prévisionnelle) soit 150872 € de taxe foncière sur les propriétés bâties
- 63.63 % (taux de TFPNB) x 29 900 (base prévisionnelle) soit 19 025 € de taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 12 % (taux de TH) x 35 100 (base prévisionnelle) soit 4 212 € restant de taxe d'habitation
- 36 560 € de « Coco » pour compenser la suppression de la TH

Soit 210 639 € (au lieu de 200 461 € perçu l'an dernier : + 10 000 € environ)

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 30,51 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 63.63 %
- Taxe d'habitation : 12 %

Voté à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Comme chaque année, le budget a été réfléchi de la façon suivante :

- Saisie des dépenses de fonctionnement qui devraient avoir lieu en 2025, en prenant en compte les éventuelles variations comme l'électricité, les salaires, les participations au SIVOS et au SIVU etc...
- Saisie des recettes de fonctionnement qui devraient être perçues en 2025
- Saisie des dépenses d'investissement validées lors de la commission administration générale du 18 mars 2025
- Saisie des recettes d'investissement restant à percevoir (taxe d'aménagement, subventions)

Le détail des articles du budget 2025 a été joint à la convocation et a été analysé en commission administration générale. Il est donc proposé d'échanger uniquement sur le montant global des chapitres et le montant prévu des investissements :

- En fonctionnement :
 - Dépenses :
 - 011 Charges générales (électricité, eau, petits travaux dans les bâtiments, fossés, contrats de maintenance...) : 94 339,20 €
 - 012 Charges de personnel (salaires et cotisations) : 86 268 €
 - 65 Autres charges (SIVOS, SIVU, indemnités de fonction...) : 133 845 €
 - 66 Intérêts d'emprunt : 603 €
 - 68 Amortissements : 2 278 €
 - 014 FPIC : 1 000 €
 - Recettes :
 - 70 Produits des services (vente concession, RODP, remboursement par SIVU et SIVOS des heures de secrétariat...) : 17 784,50 €
 - 73 Impôts et participations de l'Agglo : 288 283,95 €
 - 74 Dotations de l'Etat : 60 112 €
 - 75 Autres produits (loyers, remboursements exceptionnels...) : 28 015 €
 - 77 Amortissement : 2 440 €
- En investissement :
 - Dépenses :
 - 16 Capital d'emprunt : 4 847 €
 - 139 Amortissement : 2 440 €
 - 20, 21 et 23 Immobilisations (projets restant à réaliser de 2024 + projets prévus pour 2025) :
 - Etude pour un SCDECI : 8 003,40 €
 - Frais d'achat de parcelles, voirie la Belle Noyeraie... : 6 000 €
 - Travaux ONF dans la forêt communale : 8 734 €
 - Solde travaux de la cour de l'école : 777,42 €
 - Travaux sur le monument aux morts : 3 500 €
 - Solde des travaux de toitures (bascule, MAM, local derrière mairie), isolation salle et aménagement kitchenette : 23 166,39 €
 - Réfection de la façade et du mur d'enceinte de la mairie : 23 000 €
 - Travaux sur la fontaine et le parvis de l'église : 13 960 €
 - Travaux de voirie : 35 000 €
 - Outillage (débroussailleuse, aspirateur à feuilles, groupe électrogène...) : 10 952 €
 - Achat tracteur : 30 000 €
 - Achat ordinateur mairie : 2 500 €
 - Mobilier cour de l'école/enseigne mairie/fitness restant à payer au 01/01/25 : 26 528,35 €
 - Illuminations : 5 000 €
 - Balançoire pour le city : 1 000 €
 - Travaux rue du Chalon 110 000 €
 - Lancement projet château d'eau et/ou entrée nord : 7 000 €

- Au cas où
Soit plus de 320 000 € d'investissement (solde de travaux réalisés en 2024 et prévisions pour 2025)

○ Recettes :

- 10 Dotations (FCTVA, taxe d'aménagement, participation de la section de fonctionnement) : 29 371,08 €
- 28 : Amortissement : 2 278 €
- 13 Subventions : 111 073,50 €

Globalement, les dépenses réelles prévues pour le budget en 2025 et les recettes donnent les éléments suivants, après réajustements faits petit à petit dans le courant du mois de mars (notamment avec les informations fiscales, les notifications de DGF et les salaires).

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2025					
RECETTES ET DEPENSES REELLES					
Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Charges à caractère général (011)	94 339,20 €		Produit des services (70)	17 784,50 €	
Charges de Personnel (012)	86 268,00 €		Impôts (73)	210 639,00 €	
Autres charges de gestion courante (65)	133 845,00 €		Attribution de compensation Agglo	18 348,95 €	
Intérêts d'emprunt (66)	603,00 €		Ex fond de concours + citéo	36 596,00 €	
Dotation aux amortissement + provision (68)	2 278,00 €		DGF et dotations de l'Etat (dont FCTV, dpt, com	82 812,00 €	
FPIC (014)	1 000,00 €		Autres produits (loyers, charges,...) + except	28 015,00 €	
Charges exceptionnelles (67)	- €		Amortissement	2 440,00 €	
Autofinancement			Résultat 2024		
TOTAL	318 333,20 €		TOTAL	396 635,45 €	
			Entre sections :	78 302,25 €	
			à transférer en investissement (023)		
Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Capital d'emprunt (16) et caution	4 847,00 €		Virement de fonctionnement (023)		
Différents projets	101 337,00 €		FCTVA (10)	14 420,00 €	
Voirie (voirie 2025 + Rue du Chalon/entrée nord	55 000,00 €		Dotation aux amortissement (28)	2 278,00 €	
Au cas ou	2 000,00 €		Subventions	62 976,00 €	
Amortissement subv	2 440,00 €		Taxe d'aménagement (10)	4 000,00 €	
Travaux pour un tiers	- €		Résultat 2024		
Résultat 2024			1068 - Résultat de fonct affecté en invest		
TOTAL	327 779,80 €		Travaux remboursés par un tiers	- €	
Dont report crédits 2024	162 155,80 €		TOTAL	131 771,50 €	
			Dont report crédits 2024	48 097,50 €	
			Entre sections : -	196 008,30 €	

Pour l'année 2025, la commune de Saint Michel arrive à dégager plus de 78 000 € d'autofinancement en section de fonctionnement pour investir.

En investissement, il manque en revanche 196 000 € pour réaliser tous les projets prévus : le recours aux résultats excédentaires (d'investissement et de fonctionnement) de l'année précédente permet de pallier à ce besoin de financement.

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2025					
RECETTES ET DEPENSES AVEC RESULTAT 2024					
Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Charges à caractère général (011)	94 339,20 €		Produit des services (70)	17 784,50 €	
Charges de Personnel (012)	86 268,00 €		Impôts (73)	210 639,00 €	
Autres charges de gestion courante (65)	133 845,00 €		Attribution de compensation Agglo	18 348,95 €	
Intérêts d'emprunt (66)	603,00 €		Ex fond de concours	36 596,00 €	
Dotation aux amortissement + provision (68)	2 278,00 €		DGF et dotations de l'Etat (dont FCTVA)	82 812,00 €	
FPIC (014)	1 000,00 €		Autres produits (loyers, charges,...)	28 015,00 €	
Charges exceptionnelles (67)	- €		Amortissement	2 440,00 €	
Autofinancement	78 302,25 €		Résultat 2024	217 036,59 €	
TOTAL	396 635,45 €		TOTAL	613 672,04 €	
			Entre sections : 217 036,59 €		
			à transférer en investissement (023)		
Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Capital d'emprunt (16)	4 847,00 €		Virement de fonctionnement (023)	78 302,25 €	
Différents projets	101 337,00 €		FCTVA (10)	14 420,00 €	
Voirie (voirie 2024 + Rue du Chalon)	55 000,00 €		Dotation aux amortissement (28)	2 278,00 €	
Au cas ou	2 000,00 €		Subventions	62 976,00 €	
Amortissement subv	2 440,00 €		Taxe d'aménagement (10)	4 000,00 €	
Résultat 2024	- €		Résultat 2024	106 754,97 €	
Travaux pour un tiers	- €		1068 - Résultat de fonct affecté en invest	- €	
TOTAL	327 779,80 €		Travaux remboursés par un tiers	- €	
Dont report crédits 2024	162 155,80 €		TOTAL	316 828,72 €	
			Dont report crédits 2024	48 097,50 €	
			Entre sections : - 10 951,08 €		

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif du budget principal M57 pour l'année 2025 comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	165 624,00	172 927,33
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	162 155,80	48 097,50
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 106 754,97
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		327 779,80	327 779,80
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	602 720,96	396 635,45
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 206 085,51
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		602 720,96	602 720,96
TOTAL DU BUDGET (4)		930 500,76	930 500,76

Soit, en section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT						
Dépenses			Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2025	Chapitres	Libellé	BP 2025	
011	Charges à caractère général	94 339,20 €	70	Produit des services	17 784,50 €	
012	Charges de personnel	86 268,00 €	73	Impôts et taxes	288 283,95 €	
65	Autres charges de gestion courante	339 930,51 €	74	Dotations et participations	60 112,00 €	
66	Charges financières	603,00 €	75	Autres produits de gestion courante	28 015,00 €	
TOTAL DRF		521 140,71 €	013	Atténuation de charges	- €	
023	Virement à la section d'investissement	78 302,25 €	76	Produits financiers	- €	
014	Atténuation de charges	1 000,00 €	TOTAL RRF		394 195,45 €	
042	Amortissement et provisions	2 278,00 €	042	Opérations d'ordre entre sections	2 440,00 €	
TOTAL DOF		81 580,25 €	TOTAL ROF		2 440,00 €	
002	Résultat N-1 Déficit	- €	002	Résultat N-1 Excédent	206 085,51 €	
TOTAL DEPENSES FONCT		602 720,96 €	TOTAL RECETTES FONCT		602 720,96 €	

Soit, en section d'investissement :

INVESTISSEMENT						
Dépenses			Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2025	Chapitres	Libellé	BP 2025	
20	Immo incorporelles	1 000,00 €	13	Subventions d'investissement	62 976,00 €	
21	Immo corporelles	140 337,00 €	16	Emprunts	- €	
23	Immo en cours	17 000,00 €	10	Dotations et fonds divers	18 420,00 €	
16	Emprunts	4 847,00 €	1068	Excédent de fonct capitalisés	10 951,08 €	
TOTAL DRI		163 184,00 €	TOTAL RRI		92 347,08 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	2 440,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	78 302,25 €	
041	Intégration	- €	040	Opération d'ordre entre sections	2 278,00 €	
TOTAL DOI		2 440,00 €	041	Intégration	- €	
001	Résultat N-1 Déficit	- €	TOTAL ROI		80 580,25 €	
	Restes à réaliser	162 155,80 €	001	Résultat N-1 Excédent	106 754,97 €	
TOTAL DEPENSES INVEST		327 779,80 €		Restes à réaliser	48 097,50 €	
			TOTAL RECETTES INVEST		327 779,80 €	

Voté à l'unanimité

ACHAT D'UN TRACTEUR

Parmi les dépenses prévues au budget 2025, il a été prévu la somme de 30 000 € pour l'achat d'un tracteur. En effet, comme déjà évoqué précédemment, il pourrait être fait l'acquisition d'un tracteur plus gros et avec fourche pour le service technique. Saurel à St Donat propose un Massey-Ferguson (modèle 4335) répondant aux critères (avec cabine, fourche etc.) : 13 500 € HT pour le tracteur et 11 500 € HT la pose des accessoires, soit 30 000 € TTC. Le Conseil Municipal décide d'acheter un tracteur agricole (marque Massey-Ferguson modèle 4335) pour un montant de 30 000 € TTC.

Voté à l'unanimité.

TRAVAUX SYLVICOLES ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DU CONSEIL REGIONAL

Comme évoqué lors du précédent conseil municipal, l'ONF a fait connaître les projets de travaux en forêt communale (travaux de maintenance et travaux sylvicoles).

Il est proposé de ne faire réaliser que les travaux sylvicoles (cloisonnement sylvicole et dégagement manuel des régénérations naturelles) pour un montant de 9 734 € TTC. Les travaux d'entretien du périmètre pourront être fait en interne.

Ces travaux sont également éligibles à une subvention du Conseil départemental pour 2 214 € et du Conseil régional pour 2 214 €, soit un reste à charge pour la commune de 5 306 €, compensé en partie par une coupe de bois (dont les bénéfices devraient être perçus en 2026 – 3 600 €).

Le Conseil Municipal autorise la réalisation des travaux susmentionnés (*cloisonnement sylvicole et dégagement manuel des régénérations naturelles*) et la réalisation d'une coupe de bois et sollicite l'aide du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux subventionnables conformément au plan de financement prévu.

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA FONTAINE, DU PARVIS DE L'EGLISE, DE LA STATUE DU ST MICHEL ET DE LA FACADE DE LA MAIRIE

Le Conseil départemental, au titre de la dotation cantonale, paraît aujourd'hui en difficulté pour subventionner tous les projets prévus par les communes du canton.

Toutefois, la direction de la culture du Conseil Départemental de la Drôme propose des subventions au titre du « patrimoine rural non protégé ». Ce dispositif pourrait s'appliquer aux travaux prévus au budget au titre de l'embellissement des bâtiments « anciens ».

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre du « patrimoine rural non protégé » pour les travaux suivants :

- Façade de la mairie et mur d'enceinte : 18 005,90 € HT + 1 551,24 € HT
- Parvis de l'église : 6 147,47 € HT
- Nettoyage de la statue du St Michel sur l'église : 6 300 €
- Fontaine : 5 479,65 € HT

Soit un montant total de travaux HT de 37 484,24 € et une subvention de 50 % (18 742,12 €) espérée.

Le Conseil Municipal décide de lancer le projet de rénovation de plusieurs édifices communaux historiques non protégés (mairie, parvis de l'église, statue du St Michel, fontaine) et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental concernant ce projet de rénovation.

Concernant la fontaine, l'idéal serait une réalisation des travaux avant la vogue, avec installation de la statue du St Michel offerte par le Comité des Fêtes l'année dernière.

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE VALENCE ROMANS AGGLO AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DU PETIT PATRIMOINE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA FONTAINE, DU PARVIS DE L'EGLISE, DE LA STATUE DU ST MICHEL ET DE LA FACADE DE LA MAIRIE

Valence Romans Agglo a également évoqué la possibilité de mettre en place un fonds de concours au titre du petit patrimoine local. Là encore, la commune pourrait se positionner pour espérer percevoir une subvention pour les travaux suivants :

- Façade de la mairie et mur d'enceinte : 18 005,90 € HT + 1 551,24 € HT
- Parvis de l'église : 6 147,47 € HT
- Nettoyage de la statue du St Michel sur l'église : 6 300 €
- Fontaine : 5 479,65 € HT

Soit un montant total de travaux HT de 37 484,24 € et une subvention pouvant aller jusqu'à 50 % (18 742,12 €).

En fonction des réponses favorables à ces demandes de subvention, le projet sera réajusté afin de respecter l'obligation de limiter à 80% le montant des aides publiques pour un même projet.

Voté à l'unanimité

CONCLUSION D'UNE PROMESSE DE BAIL AVEC ELECTRICITE D'AZUR DANS LE CADRE D'UN PROJET D'IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL SUR LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Pour rappel, le conseil municipal s'était prononcé favorablement au lancement du projet de panneaux photovoltaïques au sol avec Electricité d'Azur lors du dernier conseil municipal.

Il est proposé aujourd'hui de lire la promesse de bail emphytéotique établie par Electricité d'Azur et d'en valider la signature afin de débiter les études de faisabilité du projet sur les parcelles communales identifiées.

Lecture en séance de la promesse de bail

- Promesse à signer pour lancer les études et la phase de développement du projet. L'engagement final (le bail emphytéotique) sera seulement signé si l'installation est possible
- Engagement à donner l'exclusivité à Electricité d'Azur
- Déroulement en deux phases : préparation-études / après levée d'option, construction/exploitation
- Pour les parcelles Route de Z'Ain et à côté de la lagune
- Se renseigner sur l'accès possible à la lagune pour se rendre sur le site
- Promesse valable pendant quatre ans maximum (avec prorogation possible)
- Pour compenser l'immobilisation de la parcelle, une indemnité est réglée à la commune dès obtention du permis de construire

- Conditions du bail emphytéotique prévues dans la promesse : indemnité annuelle, indexation du prix, durée (40 ans), résiliation anticipée (possible au bout de 18 ans), condition de fin (installations remises à la commune ou démantèlement à la charge d'Electricité d'Azur), gestion du site en cas de sinistre...

Plusieurs questions se posent encore :

- Le montant de l'indemnité annuelle est fixe ou varie selon la puissance ? Et si finalement les panneaux produisent moins de 1 MWc ?
- Si après étude, le projet est estimé à moins de 1 MWc : l'exploitation sera-t-elle maintenue ? et que se passe-t-il si la production est moins importante qu'escompté ?

Au regard des questions restant en suspens, il est décidé de reporter ce point au prochain conseil municipal et de solliciter au préalable un rendez-vous à Electricité d'Azur pour préciser certains points.

Voté à l'unanimité

MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE PAIEMENT DES LOYERS A LA DEMANDE D'UN LOCATAIRE

Un locataire a sollicité la commune afin de pouvoir voir son loyer mensuel prélevé sur son compte bancaire. Le nécessaire est en train d'être fait entre le secrétariat et la trésorerie.

Ce mode de paiement n'étant pas habituel, le Conseil municipal doit autoriser le Maire, par le biais de la trésorerie, à pouvoir prélever le loyer d'un locataire communal lorsque celui-ci en fait la demande.

Attache sera prise auprès de la Trésorerie afin de savoir si des frais de prélèvement ou de rejets de prélèvement sont appliqués à la commune.

Le Conseil Municipal autorise le prélèvement automatique pour le paiement du loyer et des charges de ses appartements mis en location à compter du mois de mai 2025 et précise que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'utilisateur et ne peut lui être imposée.

Voté à l'unanimité

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES VICTIMES DU BAL DE CREPOL

Pour rappel, l'association des victimes du bal de Crépol a envoyé une demande de subvention. Contactée, l'association nous a informé être en train de préparer un bilan des actions déjà menées depuis 2023 ; toutefois, à ce jour, nous n'avons encore rien reçu en mairie.

Le Conseil Municipal décide de ne pas verser de subvention à l'Association des victimes du bal de Crépol dans l'attente d'éléments supplémentaires.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme

Point sur les dossiers traités depuis début mars :

- Dépôts :
 - DP pour des panneaux photovoltaïques 12 Rue de la Franquette
 - DP pour des panneaux photovoltaïques 100 Chemin de la Sainte
 - CUa pour des parcelles Quartier Ravanet
 - DP pour des changements d'ouverture 250 Chemin de Fons Chourrée
 - DP pour des panneaux photovoltaïques 370 Chemin de la Sainte
- Décisions :
 - Accord pour des panneaux photovoltaïques 12 Rue de la Franquette
 - Accord pour des panneaux photovoltaïques 100 Chemin de la Sainte

Bilan ambroisie

Il a été reçu en mairie le bilan de la saison 2024 de la gestion de l'ambroisie, envoyé par Valence Romans Agglo. Il est tard pour une présentation en séance mais il fait état de la très bonne gestion de cette problématique par les référents ambroisie (Virginie TARDY et Jérôme GUILLOUD), contrairement à d'autres communes de l'Agglo.

Travaux en cours

- Les travaux de la Rue du Chalon sont terminés suite à la réalisation du bicouche entre le lotissement et la Côte Maréchale. Toutefois, un câble sous voirie d'éclairage public aurait été abîmé lors du terrassement. Le service éclairage public de Valence Romans Agglo demande à ce que l'entreprise Bonnardel en charge de ces travaux ouvre à nouveau la voirie pour vérifier le dysfonctionnement constaté.
- Les travaux Rue de la Cure / Chemin de la Vieille Eglise ont bien avancé. Il reste à faire des travaux de raccordement au poste situé vers le Clos Marie. Cela sera possible après le 17 avril, une fois que les bennes à déchets autorisées devant le Clos Marie auront été enlevées.
- Valrim a été une nouvelle fois contacté concernant le lotissement La Belle Noyeraie. Pour rappel, en raison d'un mauvais branchement eaux pluviales/eaux usées, Valrim doit prouver depuis plus d'un an à Valence Romans Agglo que le problème a été réglé par le passage d'une caméra dans le réseau et un curage. Or, à ce jour, Valrim n'a toujours rien fait. Le transfert de propriété de la voirie du lotissement n'est donc pas possible en l'état. Dauphibat, co-aménageur du lotissement, a également été contacté. Le gestionnaire de Dauphibat doit faire le nécessaire pour remédier aux problèmes d'assainissement et régulariser la situation vis-à-vis de l'Agglo.

Attribution de logements Adis

Deux maisons Place des Muriers sont libres. Plusieurs demandes avaient été reçues en mairie et en concertation avec Adis, les deux logements ont été attribués à des familles.

Contrats saisonniers

Comme chaque année, le conseil municipal doit décider de proposer ou pas un emploi saisonnier au service technique pour l'été. L'agent communal sera absent du 4 au 22 août. Le ou les recrutements pourraient donc être possibles à partir de fin juin jusqu'à fin juillet.

Il est décidé de publier une annonce comme d'habitude à destination des jeunes de plus de 16 ans et moins de 18 ans au moment de la signature du contrat. Les élus espèrent avoir des candidatures pour statuer lors du prochain conseil municipal début mai.

Climadiag

A la demande de l'Etat, Météo France a établi des prévisions météo pour chaque commune pour les années 2030 (+2°C), 2050 (+2,7°C) et 2100 (+4°C).

Pourquoi Climadiag Commune ?

L'urgence climatique est là. Pour agir, il est indispensable de connaître avec précision les évolutions climatiques auxquelles il faut s'adapter. La trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), mise en place par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, en est le fil conducteur : la France doit être en mesure de s'adapter à un réchauffement, par rapport à l'ère préindustrielle, de +2.0 °C d'ici 2030, de +2.7 °C d'ici 2050 et de +4.0 °C d'ici la fin du siècle.

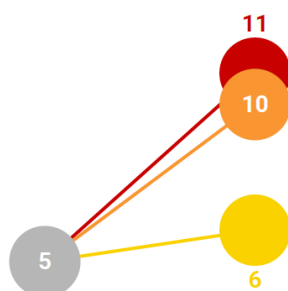
Pour chacun de ces trois niveaux de réchauffement et donc pour chacun des trois horizons temporels correspondants, Climadiag Commune propose une synthèse des informations indispensables à l'adaptation via une liste d'indicateurs climatiques ciblés pour votre commune.

Comprendre les infographies

La synthèse mise à disposition a été élaborée à partir d'un ensemble de projections climatiques régionales, ce qui permet de décrire le champ des possibles quant à l'évolution de chaque indicateur, en encadrant la valeur médiane attendue autour de l'horizon temporel retenu par une fourchette correspondant à un intervalle de confiance.

Chaque indicateur est présenté sous forme d'une infographie résumant de façon synthétique son évolution : quatre valeurs de l'indicateur sont presque systématiquement présentées :

- La valeur pour la période de référence (1976-2005)
- Pour l'horizon temporel retenu :
 - La valeur médiane attendue
 - Les deux bornes inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance à 90% pour la plupart des indicateurs

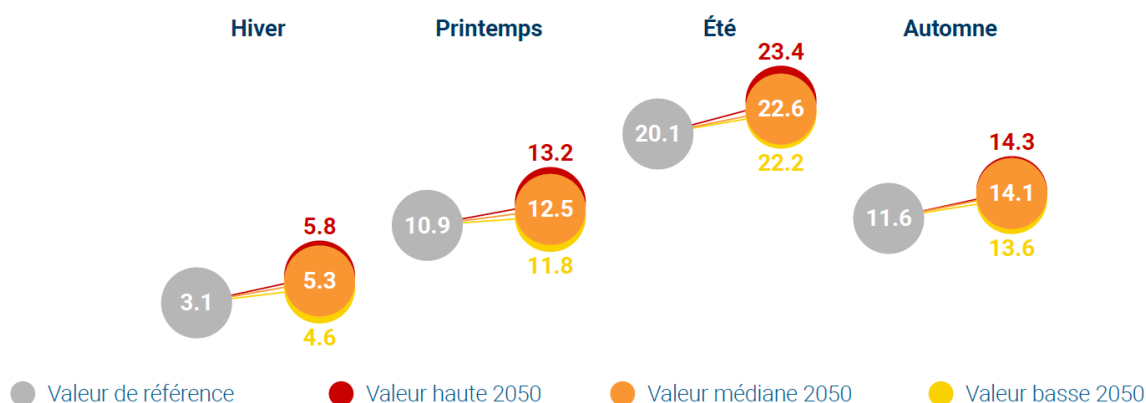


Voici donc les perspectives climatiques établies par Météo France pour St Michel pour 2050 (les conséquences d'un réchauffement climatique à +2.5°C) :

Indicateurs "Climat"

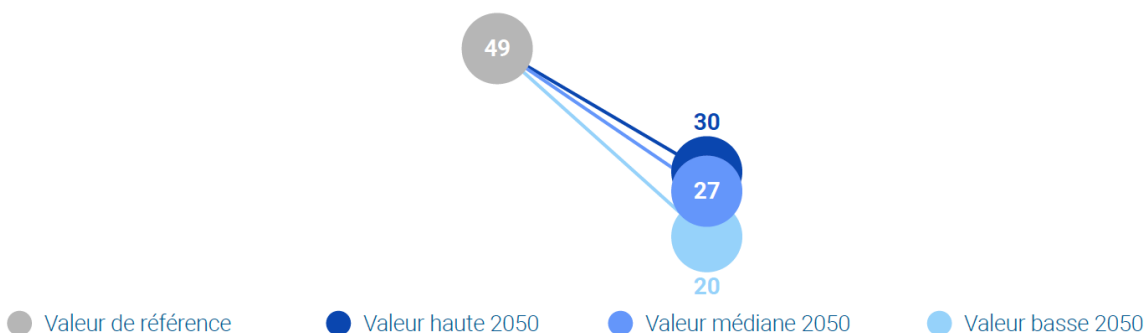
Température moyenne par saison (en °C)

2050 +2,7°C



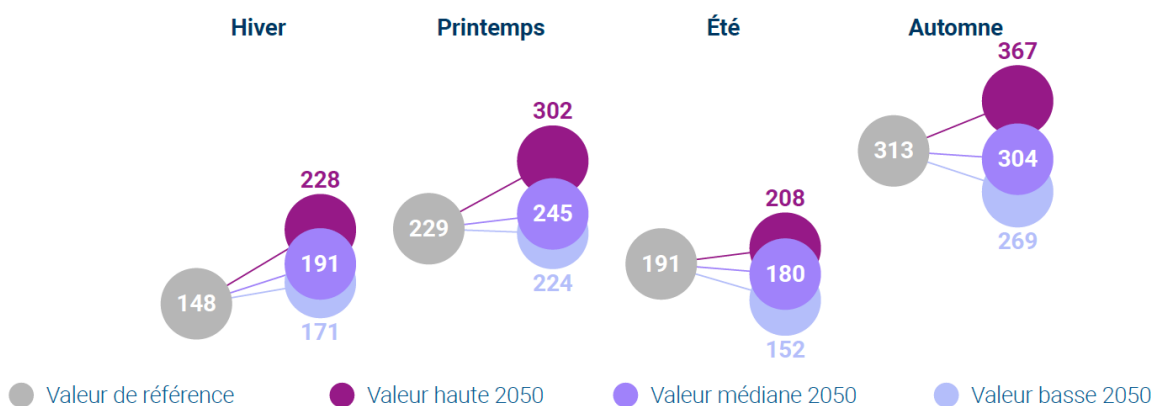
Nombre annuel de jours de gel

2050 +2,7°C



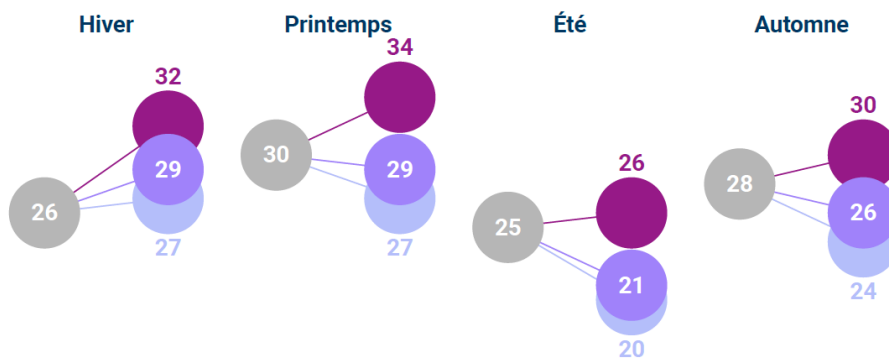
Cumul de précipitations par saison (en mm)

2050 +2,7°C



☁ Nombre de jours par saison avec précipitations

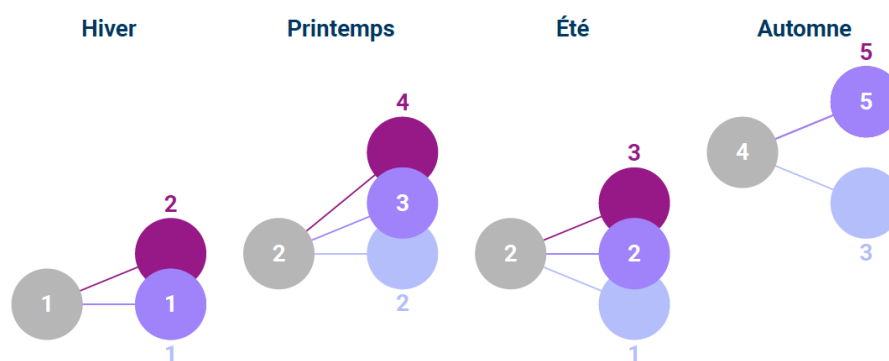
2050 +2,7°C



● Valeur de référence ● Valeur haute 2050 ● Valeur médiane 2050 ● Valeur basse 2050

☁ Nombre de jours par saison avec fortes précipitations

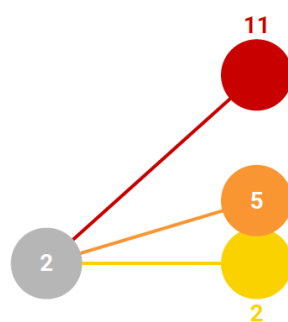
2050 +2,7°C



● Valeur de référence ● Valeur haute 2050 ● Valeur médiane 2050 ● Valeur basse 2050

🔥 Nombre de jours avec risque significatif de feu de végétation

2050 +2,7°C

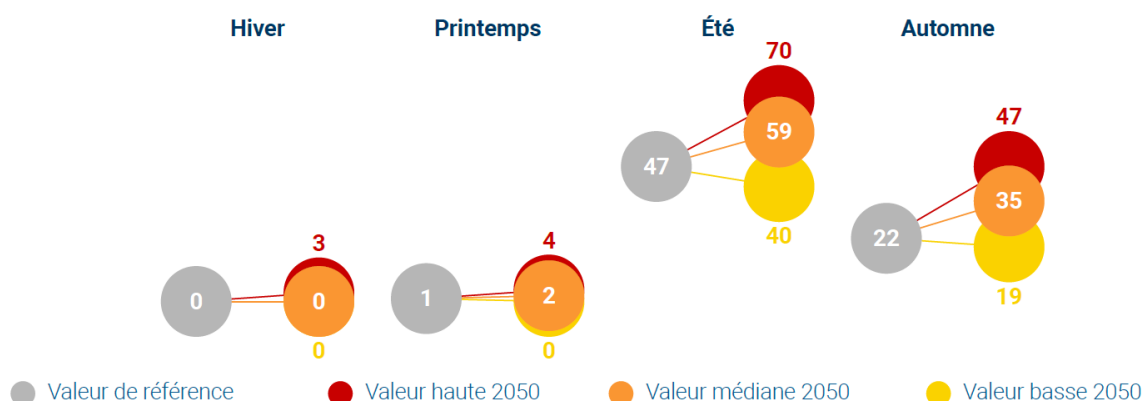


● Valeur de référence ● Valeur haute 2050 ● Valeur médiane 2050 ● Valeur basse 2050



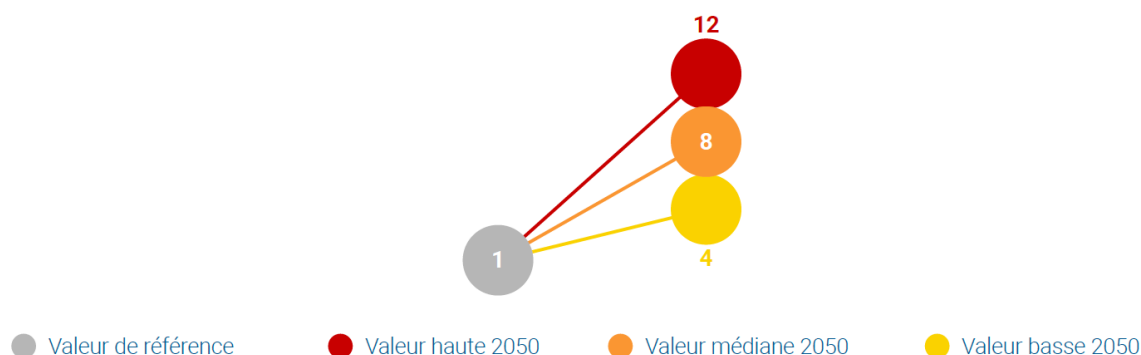
Nombre de jours par saison avec sol sec

2050



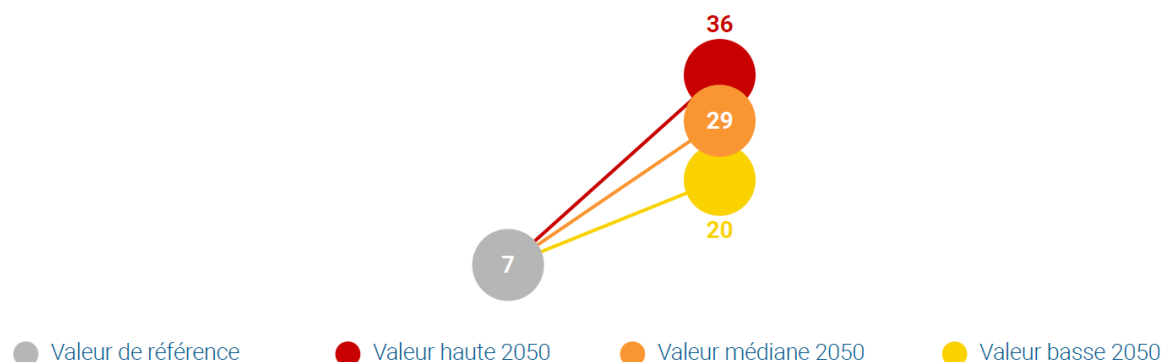
Nombre annuel de jours très chaud (>35°C)

2050



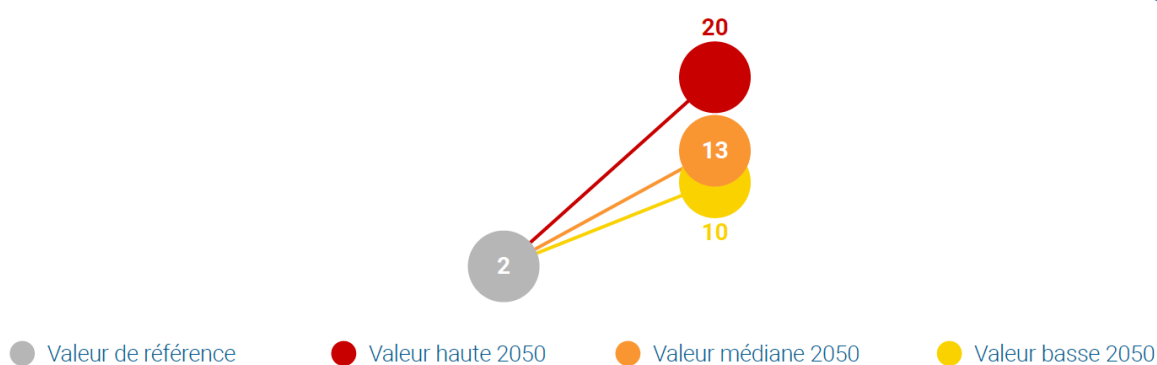
Nombre annuel de nuits chaudes (>20°C)

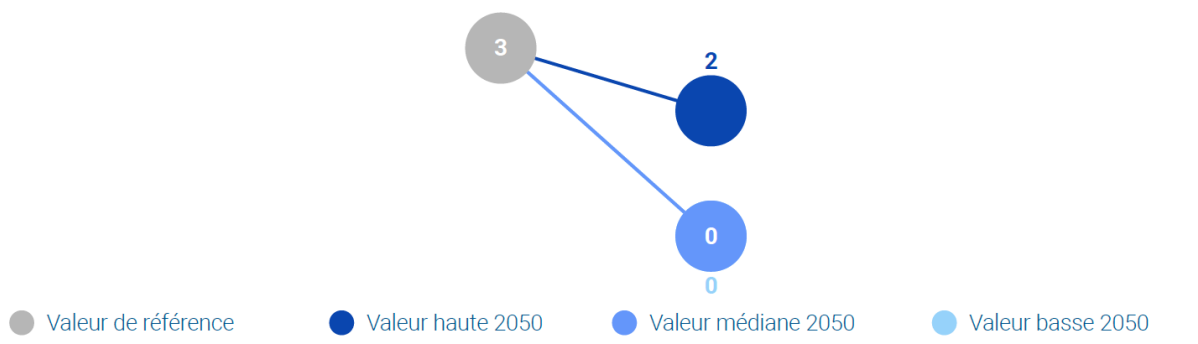
2050



Nombre annuel de jours en vague de chaleur

2050





Projet Radio Mega

La commune de Montmiral souhaite organiser en partenariat avec Valence Romans Agglo un projet d'émission de radio enregistré à l'Espace du Bagnol suivi d'un concert.

« Dans le cadre de l'appel à projet Culture et Territoire de l'Agglo, nous vous proposons de réaliser une émission concert (musiques actuelles) dans votre commune. L'émission concert pourrait se réaliser entre octobre et décembre, dans un lieu de votre choix approprié.

Les émissions ont pour objectif de mettre en avant la richesse de nos territoires, pour celle-ci nous ferons un focus sur la commune de Montmiral (histoire, patrimoine, initiative locale ...).

A la suite de cette émission nous proposerons un concert afin de réaliser une soirée festive.

En parallèle, nous animerons deux ateliers pédagogiques l'un sur les médias et la radio l'autre sur la MAO (musique assistée par ordinateur). Ces ateliers pourraient être proposés aux jeunes du village (une douzaine). Si c'est possible les enfants pourront aussi participer au direct pendant l'émission (chronique, interview...). Pour cette soirée, nous demandons juste à la municipalité qui nous reçoit de nourrir les musiciens, les enfants qui participeront à l'émission en direct et les équipe de Méga et des Locaux Rock. »

La commune de Montmiral souhaite associer St Michel à cette initiative. Le conseil municipal, à l'unanimité, souligne la qualité et l'originalité de ce projet.

Toutefois, la commune de Saint Michel étant déjà engagée avec l'école pour l'organisation et le financement d'un projet fanfare, il est décidé de ne pas donner suite à ce projet radio méga dont la tenue pourrait avoir lieu en octobre prochain à l'Espace du Bagnol.

Divers

- Réception en mairie de la liste des locaux professionnels et biens vacants identifiés par les services des impôts
- Une campagne de nettoyage des containers semi-enterrés et containers verres est en cours.
- Compte rendu du conseil d'école : effectif prévisionnel pour la rentrée à l'école de St Michel fixé à 66 élèves
- Liste des actions/travaux réalisés par Valence Romans Agglo en 2024/prévus 2025 pour la commune :
 - Réalisé 2024 :
 - Travaux d'éclairage public (Rue du Chalon) : 12 130 €
 - Travaux d'assainissement : 125 172 €
 - Dotation de solidarité communautaire : 37 049 €
 - Fonds de concours (acompte pour Rue du Chalon) : 17 439 €

- Prévisions 2025 :
 - Dotation de solidarité communautaire : 35 000 €
 - Soutien financier pour la gestion des déchets sauvages : 1 596 €
- L'association Rayon de Soleil, basée Chemin de la Cloître à Montmiral propose de faire de l'aide aux devoirs après l'école. La commune de Montmiral en a informé le SIVOS des Collines. Les élus du SIVOS ne se sont pas prononcés favorablement. Les conseillers municipaux de St Michel n'y sont pas favorables également. En effet, une telle activité favorise l'école privée hors contrat des Cèdres et peut porter préjudice à l'école publique et au SIVOS (baisse d'enfants à la garderie). Il est proposé de laisser aux parents la liberté de solliciter eux-mêmes cette aide aux devoirs pour les familles intéressées, sans en faire la promotion par la mairie.
- Avec le vote du budget, une note d'information à destination des administrés doit être déposée sur le site internet. Cette note reprend les principaux éléments du budget primitif ainsi que les grands ratios financiers. En voici un extrait :

b) Principaux ratios

Population légale 2025 : 580

Potentiel fiscal par habitant : 497,04

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 898,52 €

Recettes réelles de fonctionnement / population : 679,65 €

Dépenses d'équipement brut / population : 272,99 €

Encours de la dette / population : 101,87 €

DGF / population : 89,28 €

Dépenses de personnel communaux / dépenses réelles de fonctionnement : 16,55 %

Dépenses du personnel en intégrant le personnel sivos / dépenses réelles de fonctionnement : 32,22 %

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 40,17 %

Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 14,99 %

Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement : 32,20%

c) Etat de la dette

Un emprunt (travaux Côte Maréchale, conclu en 2022) est en cours de remboursement (fin en 2037).



- Peinture cantine : deux agents du SIVOS ont décidé, lors de l'absence des élèves (sorties scolaires) de repeindre la cantine de St Michel. Le conseil municipal salue l'initiative et félicite les agents concernés.

Dates

- Manifestations :
 - Bal du Comité des Fêtes de Montmiral le 12 avril à l'Espace du Bagnol
- Groupe de travail solidarité intercommunale du PICS (PCS intercommunal) organisé par VRA le mardi 8 avril de 14h à 16h à Bourg de Péage
- Webinaire de l'AMD sur la communication en période préélectorale le mercredi 9 avril à 15h
- Commission d'attribution des places en crèches organisée par VRA le jeudi 10 avril à 14h à Valence
- Inauguration de l'aire de jeux de Génissieux le samedi 12 avril à 10h30
- AG de l'Adem le 15 avril à 9h à Die
- Visite des Toqués du local organisé par VRA le mercredi 16 avril à 18h à Romans
- Réunion cantonale (Emmanuelle ANTHOINE/David BOUVIER) le jeudi 24 avril à 14h à Margès
- Réunion du comité des fêtes pour préparer la vogue le vendredi 25 avril à 19h dans la Salle de la cour de la mairie
- G11 organisé conjointement par St Michel et Montmiral le samedi 26 avril à 9h30 à l'Espace du Bagnol
- Rendez-vous pour l'implantation d'un nichoir pour la chouette effraie le lundi 28 avril à 9h en mairie
- Réunion avec les associations pour préparer le calendrier 2026 et le Marché de Noël le lundi 28 avril à 19h à l'Espace du Bagnol
- Prochain conseil municipal : mardi 6 mai 2025
- Sept cérémonies de mariage sont à ce jour prévues à St Michel pour cette année 2025, un record !

Tour des commissions

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 25.

Le Maire
Pierre COLOMB

La Secrétaire de séance
Carole MOTTUEL